Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Audience-au-tribunal-au-sujet-d-une-fuite

28 février 2020

Audience au tribunal au sujet d'une fuite radioactive à la centrale nucléaire du Bugey

Bourg-en-Bresse (01)

Audience au tribunal de police de Bourg-en-Bresse

Le 28 février 2020, sera examinée par le tribunal de police de Bourg-en-Bresse l'affaire de la fuite radioactive à la centrale nucléaire du Bugey.

Rappel des faits :

Bugey - Fuite radioactive à la centrale

Le 20 décembre 2017, EDF a détecté une concentration anormale de tritium dans un piézomètre (tube permettant l'accès à la nappe phréatique) sur le site de la centrale nucléaire du Bugey. La concentration de cette substance radioactive, qui peut provoquer de graves dommages à l'ADN, atteignait 670 Becquerels par litre. Des pics de concentration plus importants (jusqu'à 1600 Bq/l) ont été détectés les jours suivants et à d'autres endroits du site. Cette présence de tritium dans la nappe d'accompagnement du Rhône laisse présager le déversement dans l'environnement d'autres radioéléments ainsi que probablement des éléments chimiques et que de l'eau contaminée a aussi très certainement rejoint le Rhône.

Comme le montre la lecture du rapport d'inspection rédigé par l'Autorité de sûreté nucléaire, cette pollution était la conséquence d'une inquiétante chaîne de dysfonctionnements. Défaut de surveillance, dispositifs ne permettant pas la détection automatique des fuites, absence de réaction rapide, entretien insuffisant du matériel (le clapet n'avait pas fait l'objet de maintenance depuis… 1992 !) : la liste est longue !

Le Réseau "Sortir du nucléaire", Rhône-Alpes Sans Nucléaire, Sortir du nucléaire Bugey et Sortir du nucléaire Isère ont déposé plainte le 7 mars 2018 devant le procureur de la République de Bourg en Bresse pour 10 infractions au Code de l'environnement et à la réglementation relative aux installations nucléaires.

Le Parquet a décidé d’engager des poursuites contre EDF pour non-respect de la réglementation nucléaire. L’affaire sera examinée par le tribunal de police de Bourg-en-Bresse le 28 février 2020.

Pour en savoir plus, consultez notre Juriblog.